



Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie



e-Colloque en  
visioconférence

Jeudi 5 novembre 2020

14<sup>ème</sup> COLLOQUE

Compétitivité de la première énergie  
renouvelable : le BOIS-ENERGIE



E-colloque du CIBE – Novembre 2020

« Compétitivité de la première énergie renouvelable  
Le BOIS-ENERGIE »

**Idées-phares & Foire Aux Questions (FAQ)**

*Partie 2 sur 3*

*Table ronde « Compétitivité du bois-énergie pour les  
collectivités – Comment accélérer le développement ? »*

### Préambule

Vous avez participé à l'e-colloque du CIBE du 5 novembre 2020 ou êtes adhérent à notre association.

Pour synthétiser les idées-phares présentées par les intervenants et rassembler les réponses qui ont été apportées aux questions posées à cette occasion, nous vous proposons cette « FAQ ».

Les **supports** utilisés, ainsi que l'**enregistrement** de cet évènement sont consultables en ligne sur <https://cibe.fr/colloques/colloque-2020/>



Préambule .....	1
Table ronde « Compétitivité du bois-énergie pour les collectivités – Comment accélérer le développement ? » .....	3
Qu'est-ce qu'un projet compétitif pour vous en tant qu'opérateur énergétique ? .....	3
Quels sont les outils des collectivités pour développer des projets compétitifs ? .....	4
Quel soutien de l'ADEME au développement des projets bois-énergie collectifs ? .....	6
Quels retours d'expériences de l'exploitation des petites/moyennes installations en Bretagne ? .....	6
Qu'en est-il de la logique d'intégration de la performance dans les contrats d'exploitation ? .....	7
Participation citoyenne et projets bois-énergie ? .....	8
Des projets privés intégrant des collectivités, voire des citoyens ? .....	8
Conclusions .....	8
Questions/réponses .....	8
Avez-vous un retour quant à la faisabilité de faire des nouveaux COT avec l'objectif de 50 kWh/hab à l'échelle d'un département ? .....	8
Concrètement avez-vous des retours des syndicats d'énergie sur la faisabilité pour atteindre ces objectifs ? .....	8
Pour les syndicats d'énergie (en particulier pour le SIEL 42), le transfert de la compétence de la commune au syndicat, la création d'une régie syndicale et le montage de l'opération sous la forme d'un marché global de performance (MGDP) ont-ils été envisagés ? Si cette hypothèse a été écartée, pour quelles raisons ? .....	9
Pour les projets de puissance <1MW avez des montages type marché global de performance ? Sinon quel type de montage ? .....	9
La FNCCR ne recommande pas la scission investissement/montage du projet et exploitation/gestion du service public indique que ce n'est pas juridiquement "correct". Cela semble être toutefois le modèle que vous développez depuis des années. Nous avons régulièrement cette discussion avec des syndicats qui veulent avancer sur le développement de la chaleur renouvelable sur leur territoire (à qui nous conseillons plutôt de suivre les modèles Trifyl, Syded du Lot, SDEPA, qui ont pris la maîtrise d'ouvrage complète). Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ? .....	9
En termes de temps humain au SIEL avez-vous des ratios d'ETP par nombre de projets ou MW installés ? .....	9
M. LANDAIS, vous évoquez une consommation de 1,5 Mt de plaquettes par an représentant 15% de la consommation totale française. Quelle est la part de l'approvisionnement français dans ces 1.5 Mt ? ..	9
Du fait de l'arrêt de l'évolution de la contribution climat énergie, les aides au fonctionnement intégrés dans les nouvelles règles du BCIAT pour 2021 ne pourraient-elles pas être étendues aux réseaux de chaleur urbains ? .....	10
Nous suivons des projets qui sont en difficulté (absence taxe carbone, chute des prix du gaz...), pouvez-vous nous indiquer quelles sont les procédures à suivre sur l'existant (fonds exceptionnel pour réseaux en difficultés) et pour les réseaux en projet/construction (clause de revoyure) ? .....	10
Taux de couverture bois contractuel ? Quand il n'est pas atteint cela porte préjudice aux fournisseurs bois, quels recours dispose-t-on en cas de non-respect de ces minima ? Enfin peut-on espérer de voir figurer des minima de consommation dans les contrats, sachant que nous avons des obligations contractuelles de stock... ? .....	10

## Table ronde « Compétitivité du bois-énergie pour les collectivités – Comment accélérer le développement ? »

Animée par Eddie **CHINAL**, Président Directeur d'**EEPOS**

Intervenants :

- Simon **THOUIN**, Ingénieur Biomasse Energie de l'**ADEME**
- Antoine **QUEVREUX**, Chargé de Mission Efficacité Énergétique d'**AILE**
- Thierry **LANDAIS**, Directeur Ouest, Est & Nord d'**ENGIE ENERGIE SERVICES**
- Hortense **FOURNEL**, Chargée de Mission Efficacité Énergétique de la **FNCCR**
- Carole **VAGANAY**, Responsable pôle EnR du **SIEL – Territoire d'énergie Loire**

Qu'est-ce qu'un projet compétitif pour vous en tant qu'opérateur énergétique ?

→ **T. LANDAIS** :

- Retour d'expériences sur les projets biomasse de Engie Energie Services (1,5 Mt de plaquettes consommées soit 15 % de la consommation française)
- **Compétitivité des projets grâce à :**
  - **Densité thermique** minimale : 8 MWh/m linéaire pour les réseaux les plus anciens à 5-6 MWh/m linéaire ces dernières années
  - **Dispositifs d'aides** (Fonds Chaleur)
  - **Association à des énergies provenant d'UVE** [Unité de Valorisation Énergétique des Déchets] ou d'**unités de cogénération**
  - **Contrats d'approvisionnement de long terme**
- **Point sur la situation actuelle :**
  - Bonne nouvelle : **taux d'EnR&R des réseaux de chaleur en progression (~60 %)**. Sur 25,5 TWh de chaleur livrée par les réseaux en 2019 : 59,4 % d'EnR&R (23,8 % de



Extrait du support de Thierry LANDAIS (Directeur Ouest, Est & Nord d'ENGIE ENERGIE SERVICES) - E-Colloque du CIBE du 5 novembre 2020

biomasse).

- Moins bonnes nouvelles :
  - la France n'est **pas sur bonne trajectoire pour atteindre ces objectifs de la PPE**
  - **Prix des énergies fossiles plus bas**
  - **Gel de la hausse de la TICGN** → complexifie rentabilité/compétitivité des opérations !
  - **Arrêt programmé des cogénérations (bois énergie)** → ne permet plus d'avoir des mix

énergétiques compétitifs économiquement

- **Leviers** à actionner pour développer les projets bois énergie :
    - Cumul CEE [Certificats d'Économie d'Énergie] / Fonds Chaleur
    - Prise en compte du prix du gaz actualisé pour le calcul des montants des subventions
- Mais ce n'est pas suffisant actuellement, il faudrait :
- **Augmenter l'intensité des aides sur les investissements et le fonctionnement** avec compléments d'aide pour les abonnés structurants (médico-social, industriels, ...)

- **Poursuivre évolution des projets de réseaux vers réseaux « smartgrid »** et des technologies digitalisées et centralisées permettant de concevoir, dimensionner des infrastructures de production à la juste valeur (→coût optimal)

Quels sont les outils des collectivités pour développer des projets compétitifs ?

→H. FOURNEL : Vision de la FNCCR

- **Évolution des rôles des syndicats d'énergie** : mission de contrôle des réseaux de chaleur gaz, électricité et de plus en plus de chaleur, diversification de leurs compétences depuis quelques années.

Les syndicats permettent une

- **mutualisation** des moyens et de l'expertise
- **connaissance fine du patrimoine** des collectivités et de leur consommation
- possibilité de **différents modes de gestion** : régie et concession
- **Planification et coordination** (à l'échelle départementale) : émergence de marché, structuration de filière d'approvisionnement, économie d'échelle

*Retour d'expériences du SIEL – Territoire d'énergie 42 ci-dessous*

- **COT/COP de l'ADEME** : contrats d'objectifs territoriaux (COT) et patrimoniaux (COP) ou **contrats de développement EnR thermiques**

- mutualisation des opérations pour structurer et pérenniser les filières
- Rassembler projets d'une ou plusieurs filières afin de dépasser fourchette fonds chaleur qu'elles n'atteignaient pas avant (projets < 1200 MWh)
- COT (porté par opérateur territorial) et COP (porté par gestionnaire du patrimoine) s'adressent à tous les territoires pas que ceux des syndicats d'énergie
- dispositif étendu à l'ensemble du territoire national après une phase de test dans certaines régions avec gestion déléguée administrative obligatoire et une rémunération max de 2500 € par projet
- 3 indicateurs de suivis pour la réalisation des COT : production minimale de 50 KWh/habitant/an sur 3 ans, Aide max à l'animation de 1 €/MWh/20 ans et un minimum de 20% d'installations hors biomasse.
- Lien vers le webinaire du 16 novembre : <https://www.fnccr.asso.fr/agenda/webinaire-cot-16-novembre-2020/>
- Lien vers le guide de la FNCCR : <https://cibe.fr/documents/reseaux-de-chaleur-de-froid-contrats-dobjectifs-territoriaux-patrimoniaux-loutil-fonds-chaleur-federer-projets-enr-territoires/>

- **Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)** varient selon typologie des collectivités et modes de gestion des réseaux de chaleur.

Mais similitudes par rapport à :

- La valorisation des CEE par la maison mère du concessionnaire dans le cas d'une concession
- L'agrégation et valorisation indirecte des CEE par la collectivité
- Le portage des demandes et ventes des CEE par le syndicat d'énergie

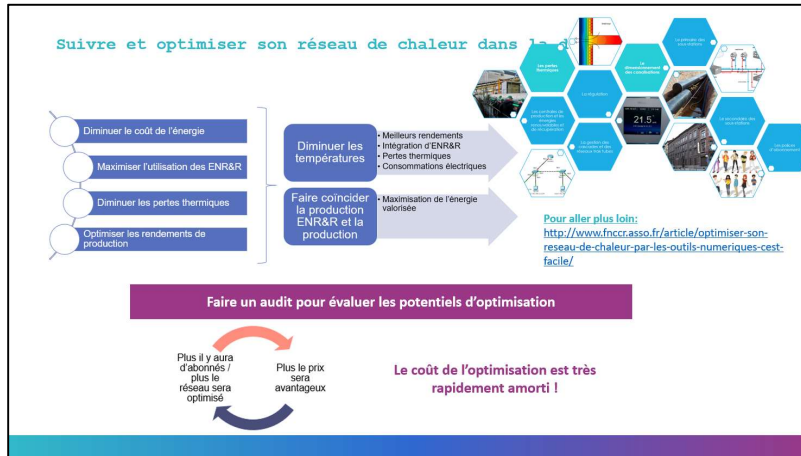
Raccordement d'un bâtiment tertiaire existant à un réseau de chaleur existant → le + mobilisé ! ⇔ Diminution des frais de raccordement et/ou avoir un terme négatif sur la tarification finale de la chaleur.

**Avantages :**

- Déduction sur l'abonnement sur le R2 et /ou un gain sur le R1
- Contribution à l'amortissement des installations

- **Cumul possible CEE / Fonds Chaleur** pour les projets supérieurs à 12 GWh
- Élargissement des dispositifs CEE pour les réseaux de chaleur raccordés à une ICPE soumise au système des quotas CO2.

## → Guide FNCCR à venir



Extrait du support d'Hortense FOURNEL (Chargée de Mission Efficacité Énergétique de la FNCCR) - E-Colloque du CIBE du 5 novembre 2020

## → C. VAGANAY : Retour d'expérience du SIEL - Territoire d'Énergie 42

**15 ans** d'une approche mutualisée de projets bois-énergie

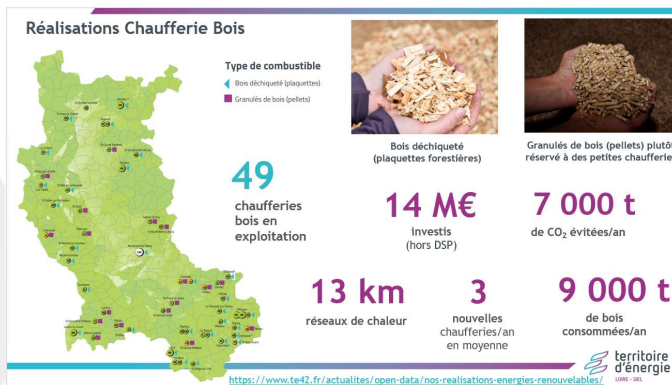
Spectre des installations gérées : Vaste, mais plutôt des petites/moyennes chaufferies : de 50 kW à plus d'1 MW

Analyse du combustible (pour toutes les chaufferies approvisionnées plus sur demande) → vérification que les livraisons correspondent

bien au cahier des charges demandé (partenariat avec FIBOIS 26-07)

### Plusieurs solutions proposées sur mesure :

- Accompagnement technique uniquement avec investissement ; exploitation conservée par la commune
- Installations de moins 1 MW : Maîtrise d'ouvrage déléguée sur 20 ans, syndicat finance l'installation, porte dossiers subventions, et gère l'installation, commune rétribue le SIEL 42 par un loyer chaque année



Extrait du support de Carole VAGANAY (Responsable pôle EnR du SIEL - Territoire d'énergie Loire) - E-Colloque du CIBE du 5 novembre 2020

- Investissement de plus d'1 MW : Délégation de Service Public (DSP) de type concession, facturation décomposée en abonnement (R2) et consommation (R1)

- Assistance aux contrats d'approvisionnement (exigences demandées, contacts,...)

- Contrat d'exploitation de type entretien, maintenance préventif/curatif → pour les installations aux granulés < 100 kW en général

## → E. CHINAL : Montée en puissance des Syndicats d'énergie sur la mise en place de réseau de chaleur avec transfert des compétences de plus en plus total !

Quel soutien de l'ADEME au développement des projets bois-énergie collectifs ?

S. THOUIN :

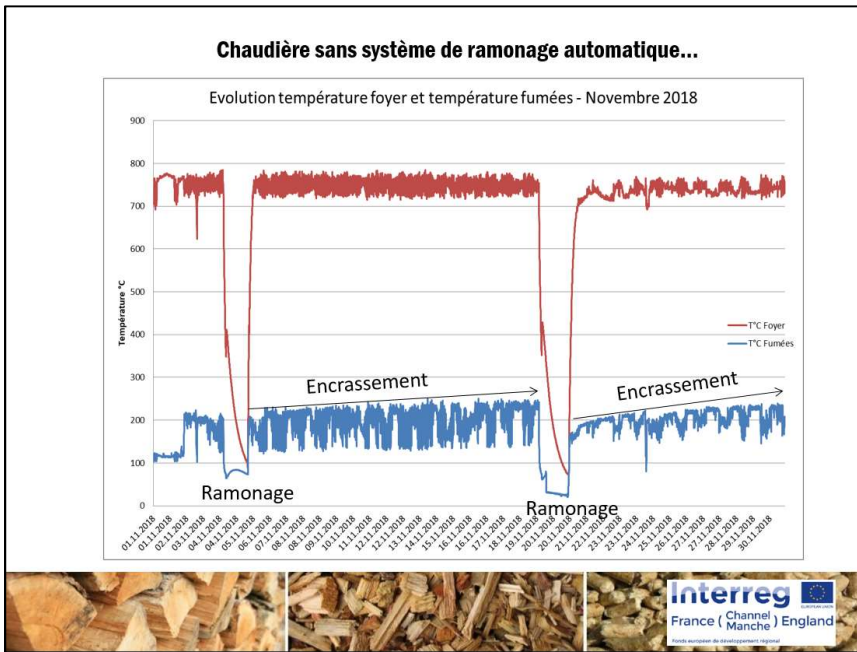
- **Fonds chaleur** (biomasse énergie) :
  - o 1 100 projets
  - o 900 Millions d'€ d'aides à la production
  - o **19 TWh** d'engagement de production
  - o Focus projets collectifs & réseaux :
    - 750 projets, 390 Millions d'€, 7,3 TWh produits
    - + réseaux de chaleur : 1 400 km, 400 M€ d'aides associées
    - →très peu d'abandon par rapport aux projets industriels
  - o **Dynamique a varié** depuis 2009 de fait de l'évolution du contexte (prix des énergies fossiles, Contribution Climat Énergie, ...)
- Tendance à s'améliorer mais actuellement insuffisante pour atteindre objectifs de la Programmation Pluri-annuelle de l'Énergie (PPE)
- Leviers développés par l'ADEME pour relancer la dynamique :
  - o **Augmentation du budget** : 2017 : 200, 2018 : 260, 2019 300, 2020 : 350 M€
  - o **Assouplissement de certaines règles** pour caler au plus près du plafond que représente l'encadrement communautaire : forfait et sur analyse économique
  - o Mise en place des **contrats de développement des énergies renouvelables thermiques** (2016→2019 : phase de test ; 2020 : phase de massification)
    - 50 COT (territoriaux) dont 13 syndicats
    - 22 COP (patrimoniaux) dont 6 syndicats
- **Réseaux** de chaleur :
  - o Cumul Fonds Chaleur/CEE depuis 2019
  - o Prix de référence gaz
  - o Réseaux en difficulté : développement de soutiens spécifiques
- **Au-delà des subventions**, ce sont des **exigences techniques** pour être dans la maîtrise du coût de la chaleur dans le temps :
  - o études de conception, mise en place de schéma directeur de réseau →maîtrise de l'investissement
  - o Contrat d'approvisionnement : attention à la qualité, quantité →maîtrise du coût du bois
  - o Qualité de l'air→anticipation des exigences réglementaires
  - o Comptage énergétique et suivi des installations→ suivi technique des installations pour une maîtrise des coûts de fonctionnement

Quels retours d'expériences de l'exploitation des petites/moyennes installations en Bretagne ?

A. QUEVREUX :

Présentation du projet « Optiwood »

- projet franco-anglais
- Mis en place depuis septembre 2018
- Objectif : Améliorer de 10 % l'efficacité énergétique d'installations bois
- 12 installations dont 7 sites-pilotes français en Ille et Vilaine avec 3 ans d'exploitation minimum
- gamme de puissance entre 150 et 720 kW (80 à 90 % des chaufferies en nombre en Bretagne)
- Étapes du projet :



Extrait du support d'Antoine QUEVREUX (Chargé de Mission Efficacité Énergétique d'AILE) - E-Colloque du CIBE du 5 novembre 2020

gain de 37% car avec couverture plus élevée on remplace fossile par bois, amélioration de 11% de la facture P1 global (achat du bois moins cher que gaz, fioul). Rendement chaudière bois (2<sup>e</sup> indicateur plus important).

- 1<sup>ère</sup> étape : quantifier l'énergie et équiper les sites si besoin (compteur) → établir une situation de référence
- 2<sup>ème</sup> étape : mettre en place un suivi de la performance : Formation des agents, réglages chaudières, qualité combustibles, problématiques de conception, contrôle régulier
- 3<sup>ème</sup> étape : mesure des gains, des résultats : taux de couverture bois (indicateur plus important) a augmenté de façon variable d'un site à l'autre (en moyenne 15% de plus), en terme d'émissions de CO<sub>2</sub> →

Exemples d'améliorations identifiées :

- vis de convoyage de plus de 45 % de 8 m qui a fini par vriller → remplacement par vis sans axe qui a apporté satisfaction
- Raccordement et programmation de ballon-tampon pour éviter que l'appoint se mette en route de façon trop fréquente
- Surdimensionnement de la chaudière (30 mises en route/arrêt de la chaudière sur une journée en décembre)
- Aspect humain capital → motivation de l'opérateur de tirer le meilleur de la chaufferie bois → réactivité pour que la chaudière bois soit arrêtée le moins longtemps possible

Qu'en est-il de la logique d'intégration de la performance dans les contrats d'exploitation ?

→ H. FOURNEL : guide réalisé avec IOTHERM Conseil et le soutien de l'ADEME sous forme de fiches pratiques pour phases conception, exploitation et optimisation du réseau (Pertes thermiques, gestion des cascades...).

Faire un audit permet :

- d'identifier les leviers d'optimisation
- d'améliorer taux de couverture des EnR&R
- diminuer le coût de l'énergie, les émissions de CO<sub>2</sub>, les pertes thermiques sur réseau et donc augmenter le rendement de production
- **Faire un audit ça vaut le coût !** Son coût est très rapidement amorti par les gains de coût d'exploitation.

Lien vers le guide : <https://www.fnccr.asso.fr/article/optimiser-son-reseau-de-chaaleur-par-les-outils-numeriques-cest-facile/>

## Participation citoyenne et projets bois-énergie ?

E. CHINAL : Intégrer les citoyens aux projets pour les aider à donner du sens à leur argent

Deux formats de projets d'implication citoyenne :

- **Participatif** : épargne collectée (façon « soft » d'impliquer citoyens uniquement dans le financement, mais pas la gouvernance)
- **Société citoyenne** (impliquer directement avec des outils locaux, nationaux (« Energie partagée ») + collecter épargne et le rentrer en capital dans cette société)

Sur la filière bois énergie, on a un levier pour faire ça : la **norme sur les projets d'électricité renouvelable**.

## Des projets privés intégrant des collectivités, voire des citoyens ?

→ T. LANDAIS : Il faut dépasser les clivages privés/publics. Il faut s'inspirer du modèle du domaine de l'électricité.

Une SAS permet à un acteur privé de créer une société en associant une collectivité au capital de cette société.

Deux projets de ce type existent :

- Angers n'a pas abouti
- Vélizy en Ile de France (géothermie) qui a été conclue

Des associations représentatives de citoyens pourraient être intégrées aussi.

## Conclusions

- Importance de la **conception en amont des projets** pour avoir compétitivité et **suivi des projets dans la durée**
- **Les collectivités ne sont pas toutes seules !** Elles ont différents outils de mutualisation comme syndicats de l'énergie.
- Les **projets publics/privés gagneraient à se développer** davantage
- **Soutiens financiers** qui doivent s'adapter comme le fait l'ADEME

## Questions/réponses

*Avez-vous un retour quant à la faisabilité de faire des nouveaux COT avec l'objectif de 50 kWh/hab à l'échelle d'un département ?*

→ H. FOURNEL : « La production de 50 kWh/hab/an est considérée pour 3 ans mais on déduit les villes de plus de 100 000 hab. et celles avec un réseau de chaleur de plus de 60% EnR »

*Concrètement avez-vous des retours des syndicats d'énergie sur la faisabilité pour atteindre ces objectifs ?*

→ H. FOURNEL : « Nous organisons un webinaire le 16 novembre sur les COT avec des REX de porteurs de projets »

Lien vers le webinaire du 16 novembre : <https://www.fnccr.asso.fr/agenda/webinaire-cot-16-novembre-2020/>



*Pour les syndicats d'énergie (en particulier pour le SIEL 42), le transfert de la compétence de la commune au syndicat, la création d'une régie syndicale et le montage de l'opération sous la forme d'un marché global de performance (MGDP) ont-ils été envisagés ? Si cette hypothèse a été écartée, pour quelles raisons ?*

*Pour les projets de puissance <1MW avez des montages type marché global de performance ? Sinon quel type de montage ?*

→C. VAGANAY : « Au début, le syndicat d'impliquait dans l'exploitation en interne des installations, maintenant il y a deux entreprises en externe (P2/P3). Pour la facturation aux abonnés et l'approvisionnement, le choix est que cette mission reste aux collectivités.

Pour la solution « **régie syndicale** », il y a beaucoup de besoin en personnel (administratif) pour gestion des impayés notamment. Au niveau du fonctionnement, on a un budget annexe pour les installations énergétiques, on gère l'investissement, les travaux et l'exploitation. Le décaissement peut être géré par agent communal.

Pour le **marché public global de performance**, il y a toujours la possibilité de mettre en place un contrat d'exploitation type PFI (Prestations et forfait avec clause d'intéressement) et l'approvisionnement reste géré par la commune.

On peut toujours se diriger vers une « **régie complète** » si les communes le souhaitent. »

→E. CHINAL : « le SYANE (74) a recours à des MGDP, pour des projets entre 500 et 2500 kW bois. La métropole de Grenoble (qui a de fait la compétence distribution de chaleur) fait de même »

*La FNCCR ne recommande pas la scission investissement/montage du projet et exploitation/gestion du service public indique que ce n'est pas juridiquement "correct". Cela semble être toutefois le modèle que vous développez depuis des années. Nous avons régulièrement cette discussion avec des syndicats qui veulent avancer sur le développement de la chaleur renouvelable sur leur territoire (à qui nous conseillons plutôt de suivre les modèles Trifyl, Syded du Lot, SDEPA, qui ont pris la maîtrise d'ouvrage complète). Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?*

→C. VAGANAY : (réponse fait après le colloque)

« Cette question a en partie été répondue lors du colloque. Pour préciser, en maîtrise d'ouvrage déléguée par transfert de compétence, l'investissement, les travaux et l'exploitation sur 20 ans sont bien portés par le syndicat. Le contrat de maintenance mentionné à l'oral permet de gérer les astreintes et dépannages plus facilement, mais nous assurons le suivi d'exploitation, des points quasi-quotidiens sur les installations dans le suivi des entreprises de maintenance, la télégestion. L'exploitation et le montage du projet ne sont donc pas dissociés. »

*En termes de temps humain au SIEL avez-vous des ratios d'ETP par nombre de projets ou MW installés ?*

→C. VAGANAY : (réponse fait après le colloque)

« Le nombre d'ETP à allouer dépend du montage de projet retenu. Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage avec suivi d'exploitation, notre retour d'expériences se porterait sur un ETP pour un maximum de 20 installations (sans réseau de chaleur ou avec réseau de chaleur autour de 5 bâtiments par exemple) avec le suivi de nouveaux projets et un appui en télégestion. Cela reste théorique car dans la réalité, certaines installations vont prendre beaucoup plus de temps que d'autres. »

*M. LANDAIS, vous évoquez une consommation de 1,5 Mt de plaquettes par an représentant 15% de la consommation totale française. Quelle est la part de l'approvisionnement français dans ces 1.5 Mt ?*

→N. VERRIELE (SOVEN) : « Tous les approvisionnements en plaquettes forestières proviennent de France dans un rayon en moyenne inférieur à 100 km »

*Du fait de l'arrêt de l'évolution de la contribution climat énergie, les aides au fonctionnement intégrés dans les nouvelles règles du BCIAT pour 2021 ne pourraient-elles pas être étendues aux réseaux de chaleur urbains ?*

→S. THOUIN : « Il est envisagé de mettre en place ces compléments de rémunération aux « gros » abonnés de réseaux de chaleur. Ce sera plutôt à moyen terme.

Mais, un des principaux leviers, de son point de vue, est aussi l'assouplissement des aides communautaires. Pour les installations de production, le principal plafond, une fois l'analyse économique effectuée, est celui ce plafond communautaire. Il devait être révisé en fin d'année, ce sera plutôt en 2021 et mise en œuvre en 2022. »

*Nous suivons des projets qui sont en difficulté (absence taxe carbone, chute des prix du gaz...), pouvez-vous nous indiquer quelles sont les procédures à suivre sur l'existant (fonds exceptionnel pour réseaux en difficultés) et pour les réseaux en projet/construction (clause de revoyure) ?*

→S. THOUIN : « Ces actions sont traitées dans le cadre du Groupe de travail interministériel « Wargon » (qui a amené à l'identification de « 25 actions »)

Pour les réseaux en difficulté, leur accompagnement est en réflexion avec la mise en place d'une étude pour identifier les réseaux prioritaires à soutenir. La démarche à suivre est de se rapprocher des interlocuteurs en Direction régionale de l'ADEME

Clause de revoyure : La démarche à suivre est toujours de se rapprocher des interlocuteurs en Direction régionale de l'ADEME et voir si les règles permettent de mettre en place des avenants. »

*Taux de couverture bois contractuel ? Quand il n'est pas atteint cela porte préjudice aux fournisseurs bois, quels recours dispose-t-on en cas de non-respect de ces minima ? Enfin peut-on espérer de voir figurer des minima de consommation dans les contrats, sachant que nous avons des obligations contractuelles de stock... ?*

→A. QUEVREUX : « Dans la gamme de puissance de l'étude « Optiwood », le taux de couverture bois est rarement contractuel. Il n'y a donc aucune obligation. Mais, il est toujours bien d'ajouter dans le contrat maintenance une clause d'intéressement qui fixe un objectif de couverture, pour que la société maintenance soit pénalisée s'il n'est pas atteint ou soit récompensée s'il est dépassé. »

→T. LANDAIS : « Pour la quasi-totalité des DSP, le taux de couverture bois est contractuel »

→M. FLEURY : « Si une installation est en panne, il n'y a aucune garantie pour fournisseur de combustible alors qu'ils ont payé le stock. Il faut construire des contrats plus adaptés et sécurisants pour fournisseur de combustible. »